

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 40 (2003)
Heft: 1549

Rubrik: Débat-Irak

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un autre point de vue

Nous publions une réaction de François Brutsch qui représente le point de vue, très minoritaire à gauche, de ceux qui soutiennent une intervention militaire en Irak.

Le moment de mettre en accusation l'Irak a-t-il été choisi de manière arbitraire par le gouvernement américain? Les Nations Unies sont-elles instrumentalisées par une parodie d'inspection? Une intervention militaire serait-elle contraire au principe de proportionnalité? C'est ce qu'écrivit André Gavillet (DP n°1547), estimant que le droit international est mis à mal, tout en disant par ailleurs combien la disparition du régime de Saddam Hussein lui paraît souhaitable.

C'est évidemment le 11 septembre 2001 qui a tout changé. L'apparition d'une multinatio-

nale hors sol du «fascisme islamique» a rendu obsolète la vision florentine ou metternichienne des relations internationales qui ne connaît que des

Ne faut-il pas comparer le coût de l'intervention avec la poursuite indéfinie de ce jeu du chat et de la souris dont la victime est le peuple irakien depuis douze ans?

Etats (des «puissances») s'affrontant pour des intérêts, et réhabilité la notion de valeurs. Oui, liberté, justice et démocratie méritent que l'on combatte pour les défendre et les promouvoir, même si une opinion publique anesthésiée par cinquante ans de prospérité à l'abri du parapluie américain

veut encore l'ignorer (qu'auraient dit les sondages en 38-39?). Aboutissement de l'évolution, portée par un Bernard Kouchner notamment, vers un

droit d'ingérence de la communauté internationale dans les affaires intérieures des Etats qui paraît aujourd'hui acquis, on en vient enfin à distinguer entre un pays, son peuple et le régime qui les tient sous sa coupe: contre les Khmers rouges, pas contre le Cambodge, contre les Talibans, pas contre l'Afghanistan, contre Saddam Hussein, pas contre l'Irak. C'est la prise de conscience du 11 septembre qui a rendu soudain intolérable l'attentisme de la communauté internationale face au défi permanent que représente Saddam Hussein. Avant, George W. Bush était isolationniste et unilatéraliste, on le lui reprochait assez, ensuite il est devenu interventionniste et multilatéraliste, on le lui reproche également.

Les conséquences de l'attitude de Bagdad

S'il y a quelque chose qui met à mal le droit international onusien aujourd'hui, c'est plutôt la pusillanimité de la diplomatie française. Après avoir traîné les pieds, sans proposer d'alternative, pour adopter la résolution 1441, elle prétend maintenant changer les règles, faute d'assumer les conséquences de son vote. Le régime d'inspection n'est nullement une fin en soi, mais une tentative de la dernière chance. S'il était illusoire d'attendre de Saddam Hussein qu'il change, on pouvait espérer de cette pression internationale un changement de régime qui aurait permis d'éviter l'intervention, en initiant de l'intérieur, et volontairement, les transformations qui ont permis par exemple à l'Afrique du Sud et aux ex-États soviétiques de se débarrasser de leurs armes nucléaires. Cela ne s'est pas produit. Reste à en tirer la conclusion.

La proportionnalité condamne Saddam Hussein

Cela sera-t-il disproportionné? L'application du principe de proportionnalité au droit de la guerre a ceci de curieux, contrairement à l'imagerie courante sur la «juridification» de la force, qu'il s'applique par définition à l'encontre du vainqueur; à l'image de la polémique actuelle sur les excuses réclamées en Allemagne pour les bombardements des villes par les Alliés durant la Seconde guerre mondiale. On ne doit pas mesurer la proportionnalité à l'aune de la seule menace résiduelle, mais bien sur l'ensemble du bilan de Saddam Hussein, tant contre son peuple que dans la guerre contre l'Iran, l'invasion du Koweït ou l'attaque d'Israël. Faut-il attendre qu'il élève encore la barre? Et ne faut-il pas comparer le coût (mais aussi le résultat) de l'intervention d'aujourd'hui avec l'alternative: la poursuite indéfinie de ce jeu du chat et de la souris dont la victime est, outre la crédibilité du droit international onusien, le peuple irakien depuis douze ans?

François Brutsch

Droit de recours des associations: harcèlement

A dix reprises déjà, le Parlement fédéral a rejeté les propositions de suppression du droit de recours des associations en matière de protection de l'environnement et du paysage. Qu'importe, la onzième est déjà déposée par l'UDC appenzellois Jakob Freund. Les organisations critiquées ont beau souligner l'usage modéré qu'elles font de ce droit - 2% seulement des recours déposés devant le Tribunal fédéral - et le taux élevé de succès de leur action - près des deux tiers de leurs recours acceptés. Rien n'y fait.

La dernière attaque en date est directement inspirée de l'échec de la tentative du coureur automobile Michael Schumacher d'édifier son logement dans une zone protégée du canton d'Appenzell Rhodes extérieures. Les autorités locales et cantonales avaient donné leur feu vert, en violation grossière de la législation en vigueur. Seule la vigilance du WWF et des défenseurs du paysage a permis de faire triompher la légalité.

jd

Noir et blanc? Plutôt très gris

Bien sûr que liberté, justice et démocratie méritent que l'on combatte pour les défendre et les promouvoir. Et le droit d'ingérence de la communauté internationale, dans la mesure où il bat en brèche cette souveraineté étatique qui trop souvent sert de paravent aux pires exactions, constitue un indéniable progrès.

Par contre, lorsqu'une puissance prétend décider seule du moment et du lieu de cette ingérence, elle court à la confusion : celle des valeurs prétendument défendues et de ses intérêts. Les Etats-Unis, tout au long de leur histoire, ont fait preuve d'une sélectivité inacceptable dans la défense de ces principes, mettant à l'index tels tyrans et en protégeant d'autres au gré de leurs intérêts. Pire, ils ont bafoué ces principes de liberté, de justice et de démocratie en contribuant plus ou moins directement au renversement d'autorités régulièrement élues. Même l'argument de la

stabilité géopolitique à créer au Moyen-Orient ne tient pas la route ; sans quoi Washington aurait depuis longtemps fait entendre raison à Israël.

Une posture morale douteuse

A ce jeu cynique, la France, bien qu'admirée aujourd'hui pour sa résistance au colosse américain, n'est pas en reste. Il suffit de rappeler son rôle douteux sur le continent africain. De manière générale, les Etats, tout occupés à défendre leurs intérêts stratégiques et économiques, restent peu crédibles dans la posture morale. C'est probablement ce qu'ont voulu exprimer les millions de manifestants du weekend dernier.

Reste que ce devoir d'ingérence ne peut se priver par principe du recours occasionnel à la force. Car la paix et la justice ne tombent pas du ciel. Le slogan lu sur un tract appelant à la manifestation de Berne – «Le peuple irakien doit choisir li-

brement son avenir» transpire le cynisme ou l'inconscience de ses auteurs. Les milliers de Bosniaques massacrés à Srebrenica n'ont pas eu l'occasion de choisir leur avenir. Si la paix à un prix, on ne peut la souhaiter à n'importe quel prix. Ni celui de la passivité qui consiste à «avoir la paix» pour soi au prix du malheur des autres, ni celui de l'interventionnisme aveugle qui détruit un pays, ses infrastructures, son économie. Dans les deux cas, c'est la paix des cimetières.

Si l'Irak cède finalement en apportant la preuve irréfutable de son désarmement, ce sera bien grâce au déploiement des forces américaines dans la région. La prochaine étape de la concrétisation du droit et du devoir d'ingérence passe par la domestication des procédures et des moyens d'exercice de ce droit et de ce devoir. L'ONU a encore du pain sur la planche. Mais le boulanger ne se mettra au travail que si l'opinion publique l'y invite sans relâche. *jd*

Manifestation à Berne

Le symbole contre la réalité

Une manifestation c'est d'abord «une déambulation publique». Cet aspect symbolique est essentiel (J.-Y. Pidoux, *DP* n°1548). Il nous préserve de toute rhétorique triomphaliste.

J'étais à Berne samedi dernier, saisi par une foule compacte et historique, plutôt heureuse d'être là. On a marché pendant une heure. J'ai regardé les autres me regarder. Le «sentiment infantile d'omnipotence» tournait à plein régime. Doublé d'un besoin narcissique de se compter. On manifeste contre ou pour quelque chose. Et on manifeste pour se voir manifester. Pour se dire qu'on était vraiment beau-

coup. Les organisateurs l'ont répété dans toutes les langues : nous étions quarante mille. Et à Berlin, nous étions encore plus. Il a été facile d'imaginer une ébauche de communauté européenne, voire mondiale. Avec la Suisse, pour une fois. La paix sait activer les bons sentiments et l'envie de descendre dans la rue.

Certes, on a beau dire que l'exercice de la démocratie passe surtout par des engagements politiques quotidiens, par les institutions, les scrutins et les élections. Mais comment échapper à l'ivresse d'une manifestation enfin «massive»? A la toute puissance d'un flot humain «infini»? En acceptant la

contradiction, je crois. La politique n'est pas toujours raisonnable. Elle se nourrit aussi de naïveté. Elle s'enrichit d'actes simples comme celui de marcher ensemble en criant et chantant. Pour rien, qui sait? Le Conseil fédéral n'aura pas été ébranlé. Pas au point de modifier sa position. Saddam Hussein aura organisé une manifestation à son usage personnel. George W. Bush aura fait la sourde oreille. Finalement, la guerre aura peut-être lieu selon le calendrier prévu.

La manifestation de Berne n'a été ni l'«amorce» ni l'«indice» d'un mouvement social inédit. Personne n'est dupe. En revanche, l'espace d'un après-

midi, elle a écarté d'un pas vif et joyeux les impératifs de la raison d'Etat et des équilibres géopolitiques. Elle a préféré le symbole nouant un lien entre le rassemblement de milliers de personnes et l'espoir insensé d'un autre monde. Pacifiée, démocratique, libre de tyrans, où chaque peuple est maître de son destin dans le respect de celui des autres. L'enjeu de la manifestation bernoise était là, dans cette foi profane et enfantine. Avant de revenir à la réalité, si l'on veut. Avec l'illusion que rien n'est perdu.

En 2001, je n'ai pas été américain. En 2003, je ne suis pas devenu anti-américain. Alors serais-je un jour irakien? *md*